

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Show through/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

L'unité de foi est nécessaire au salut, 274. — La décadence des mœurs, 276. — Les romans, 277. — M. l'abbé E.-V. Dion, 277. — Une lettre de Mgr Ségur, 277. — Souvenir filial, 278. — Histoire du Cap-Santé, 279. — Memento hebdomadaire, 288. —



Venite Adoremus

L'unité de foi est nécessaire au salut

Le Concile du Vatican n'a donc édicté rien de nouveau en formulant ce décret: " On doit croire de foi divine et catholique, toutes les vérités qui sont contenues dans la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition, et que l'Eglise, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose comme divinement révélées. "

4° *Quel est le moyen légitimement institué pour conserver cette unité parmi les hommes ?*

Bien que la doctrine de Jésus-Christ soit en grande partie consignée dans les livres inspirés de Dieu, si elle eût été livrée aux pensées des hommes, il est évident, comme l'expérience l'a prouvé dès les premiers siècles, que l'interprétation en aurait été pervertie, et que, par suite, l'unité de foi aurait été impossible. Il fallait donc nécessairement un autre principe, pour créer et conserver l'accord des sentiments. La sagesse divine l'exige; car Dieu n'a pu vouloir l'unité de foi, sans pourvoir à la conservation de cette unité par un moyen quelconque. C'est ce qu'il a fait; et ce moyen a été l'institution d'un *Magistère authentique, vivant et perpétuel*. Ce magistère a été confié aux apôtres.

Sur le point de retourner au ciel, J.-C. envoie ses apôtres en les revêtant de la même puissance avec laquelle son Père l'a envoyé, et il leur ordonne de répandre partout sa doctrine. " Allez et enseignez toutes les nations . . . leur enseignant à observer tout ce que je vous ai ordonné. Celui qui croira sera sauvé; celui qui ne croira point sera condamné. " Puis, pour leur fournir le moyen de s'acquitter de leur mission, Jésus-Christ promet de leur envoyer l'Esprit de vérité, qui demeurera en eux éternellement. Par la suite, il ordonne d'accepter et d'observer religieusement la doctrine des apôtres comme la sienne propre: " Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise. "

Les Apôtres sont donc envoyés par J.-C. de la même manière que lui-même est envoyé par son Père. Par conséquent, de même que les apôtres et les disciples étaient obligés de se soumettre à la parole du Christ, la même foi devait pareillement être accordée à la parole des Apôtres par tous ceux que les apôtres instruisaient en vertu de leur mandat divin. Il n'était

donc pas plus permis de répudier un seul précepte de la doctrine des Apôtres, que de rejeter quoique ce fut de la doctrine de J.-C. lui-même.

Les Apôtres étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux et confirmant leur parole par les miracles qui l'accompagnaient. De quelle parole s'agit-il ? De celle, évidemment, qui embrasse tout ce qu'ils avaient appris eux-mêmes de leur Maître ; car ils attestent publiquement, qu'il leur est impossible de taire quoi que ce soit de ce qu'ils ont vu et entendu.

Il est donc évident que le magistère authentique et vivant de sa doctrine a été confié aux apôtres par J.-C.

Ce magistère est perpétué dans leurs successeurs.

La mission des apôtres n'était pas de nature à pouvoir périr avec la personne même des apôtres, ou disparaître avec le temps, car c'était une mission publique et instituée pour le salut du genre humain. De plus, dans l'accomplissement de cette mission, il a promis d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Sur quoi S. Jérôme écrit : Celui qui promet d'être avec ses disciples jusqu'à la consommation des siècles montre par là que ses disciples vivront toujours " . . . Comment cela eût-il pu se réaliser dans les seuls apôtres, que leur condition d'hommes assujettissait à la loi suprême de la mort ? La Providence divine avait donc réglé que le magistère institué par Jésus-Christ durerait toujours. De fait, il a passé comme de main en main dans la suite des temps.

Les apôtres, en effet, consacrèrent des évêques et désignèrent nominativement ceux qui devaient être leurs successeurs immédiats dans le *ministère de la parole*. Bien plus, ils ordonnèrent à leurs successeurs de choisir eux-mêmes des hommes préparés à cette fonction, de les revêtir de la même autorité, et de leur confier à leur tour la mission d'enseigner. " Toi donc, o mon fils, ce que tu as entendu de moi devant un grand nombre de témoins, confie le à des hommes fidèles, qui sont eux-mêmes capables d'en instruire les autres. "

Il est donc vrai que de même que Jésus-Christ a été envoyé par Dieu, et les apôtres par Jésus-Christ, de même les évêques et tous ceux qui ont succédé aux apôtres, ont été envoyés par les apôtres.

Il en résulte donc que d'une façon permanente subsiste d'une part, la mission constante et immuable d'enseigner tout ce que

Jésus-Christ a enseigné, et d'autre part, l'obligation constante et immuable d'accepter et de professer toute la doctrine enseignée. "Celui qui n'est pas avec moi, dit J.-C., est contre moi, et celui qui ne recueille pas avec moi disperse."

Pénétrée à fond de ces principes et soucieuse de son devoir, l'Eglise n'a jamais rien poursuivi avec plus d'effort, que la conservation parfaite de l'intégrité de la foi. C'est pourquoi elle a chassé loin d'elle tous ceux qui ne pensaient pas comme elle sur n'importe quel point de doctrine.

Ce moyen ou ce magistère institué par Dieu pour conserver l'unité de foi, est admirablement exposé par S. Paul dans son épître aux Ephésiens, qu'il nous suffit ici de mentionner. C'est cette règle tracée par S. Paul, que depuis l'antiquité la plus reculée, les Pères et les Docteurs ont toujours suivie et défendue.

Il est donc évident que Jésus-Christ a institué dans l'Eglise un magistère vivant, authentique et perpétuel, investi de son autorité, revêtu de l'esprit de vérité, confirmé par des miracles, et il a sévèrement ordonné que les enseignements doctrinaux de ce magistère fussent reçus comme les siens propres.

D. G.

(A suivre)

La décadence des mœurs

Les crimes les plus monstrueux — assassinats et suicides — se multiplient d'une manière alarmante. Il faut donc admettre que la décadence des mœurs de notre peuple marche au galop. Cette décadence suit de si près l'ère d'émancipation dans laquelle on est entré depuis quelques années, qu'il est facile d'en discerner — non pas l'unique — mais l'une des principales causes. En tout cas, la coïncidence est frappante.

Un autre signe de la décadence des mœurs, c'est la vogue des journaux qui publient tout scandale, tout crime propre à piquer une curiosité malsaine. Puisque le tableau des faits les plus révoltants intéresse et amuse à ce degré la masse des lecteurs, il est évident que déjà on considère avec indifférence des actes qui devraient affliger et causer une profonde horreur. Eh bien ! lorsque la presse pornographique croira que l'heure est favorable, elle trouvera au sein de cette masse de lecteurs une clientèle toute prête.

Que de journaux tirent parti de pareils malheurs pour remplir leur caisse, on le regrette sans trop s'en étonner. C'est la profession de ce qu'on appelle la morale indépendante.

Mais il est bien permis de trouver choquante la conduite d'une foule de catholiques, qui prétendent pourtant être sincères dans la pratique de leur religion, et qui savourent avec passion les récits de ces faits criminels et patronnent les journaux sensationnels.

Les romans

Jules Janin disait : " Ne lisez ni moi, ni les autres, ne lisez pas un livre (1) de ce siècle : je n'en connais pas deux qui méritent les regards honnêtes d'un brave jeune homme qui a conservé la pudeur, la piété, les chastes enivrements de ses dix-huit ans. "

Il s'imprime et se vend en France, chaque année, trois millions de mauvais romans, sans compter les mauvais feuilletons qui se chiffrent par millions.

Il ne s'en imprime pas au Canada, mais il s'en vend beaucoup, aussi le niveau des mœurs baisse rapidement.

M. l'abbé E.-V. Dion

M. L'abbé Eloi-Victorien Dion, ancien curé de la Rivière-Ouelle est décédé le 3 décembre, à l'Hôpital de Fraserville, à l'âge de 69 ans.

Né à l'île aux Coudres le 22 février 1828, et ordonné le 17 décembre 1853, M. Dion fut d'abord vicaire à St-Joseph de Lévis et à St-Gervais, puis curé de St-Modeste et de St-Epiphanie en 1856, de Ste-Hénédine en 1865, et de la Rivière-Ouelle en 1874, paroisse qu'il quitta en 1892 pour prendre sa retraite.

Ses funérailles ont eu lieu à la Rivière-Ouelle le 6 décembre.

M. Dion possédait un timbre de voix dont la richesse peut difficilement être surpassée. Il était vraiment délicieux de l'entendre chanter une préface. Ceux qui ont eu cette bonne fortune, admettront que nous n'exagérons rien.

Une lettre de Mgr Ségur

Quant à l'habit ecclésiastique que son cher dominicain lui conseillait de quitter momentanément, dans une conjoncture critique, voici la profession de foi du prélat aveugle : " A moins

(1) Jules Janin parlait des livres romans.

d'un ordre de Rome jamais je ne quitterai le saint habit de l'Eglise. Il est en ce moment ma plus chère espérance. L'habit ecclésiastique et religieux, c'est l'Eglise catholique en drap et en laine, c'est la foi, c'est Jésus-Christ, c'est l'amour de Dieu dont le démon ne veut pas. Il frappe et déchire notre habit et nous par dessous : et ainsi, c'est en homme de Dieu, de son Christ et de son Eglise, qu'il nous frappe, ce qui constitue véritablement le martyr. Voilà pourquoi je ne serai pas assez bête (sauf le respect que je te dois), pour quitter l'habit que l'Eglise m'a donné, et qui, à défaut de vertu, peut me mener droit au paradis . . . Quand tu as quitté le tien, tu as bien fait, parce que tu as obéi et que l'obéissance vaut mieux encore que le martyr : mais moi qui n'ai d'autre supérieur que le Pape, d'autre communauté que l'Eglise, j'attendrai un ordre qui ne viendra pas, et je garde sur mon dos toutes mes chances . . . Adieu, mon enfant, fils de mon cœur et cœur de mon fils. Je te bénis et t'embrasse sur ton beau front de prêtre. "

Souvenir filial

Tel est le titre d'un touchant article de M. François Coppée, dans le *Journal*.

Il raconte d'abord qu'il a retrouvé tout récemment, dans sa bibliothèque, le vieux livre dans lequel sa mère lui a appris à lire :

" Ce méchant bouquin, dont se servit ma mère pour m'enseigner l'art si difficile de la lecture, ce livre qu'elle-même possédait déjà du temps qu'elle était écolière, me fait donc songer qu'elle a été une petite fille. Mais je ne puis m'imaginer ses jeux et ses travaux d'enfant, pas plus que ses rêves de jeune fille ou ses joies d'épouse bien-aimée. Je ne veux voir en elle que ma maman, ma vieille maman. "

Puis il termine son article comme suit :

" Cependant que d'angoisses, que de chagrins je lui ai causés, à l'admirable femme ! Non qu'elle ait jamais pu douter une seule minute de mon respect et de mon amour, grand Dieu ! Mais on est jeune, on se rue dans la vie, poussé par l'âpre vent du désir ; et l'on oublie qu'il y a, près du foyer de famille, abandonnée trop souvent, une pauvre vieille maman, — oh ! pleine d'indulgence infinie, — qui ose à peine adresser à son

grand fils un timide reproche, mais qui s'alarme des dangers qu'il court, qui souffre de lui voir perdre sa candeur et sa pureté, — et qui pleure !

“ Puisse cette page tomber sous les yeux d'un jeune homme et l'arrêter au bord d'une sérieuse défaillance ! . . . S'il savait quelle amertume c'est pour l'âme, plus tard, sur le déclin de la vie, de songer qu'on n'a pas été un mauvais homme, qu'on n'a rien d'essentiel à se reprocher, et pourtant qu'on a fait pleurer sa mère !

“ Voilà plus de vingt ans que la mienne est morte, et j'avais tout de même le cœur d'un fils ; car, ce jour-là, quelque chose de délicieux s'est éteint en moi et, depuis lors, je ne me suis plus senti jeune.

“ Jamais je n'ai si souvent évoqué la mémoire de ma mère que pendant cette maladie et cette longue convalescence qui m'ont inspiré de si graves méditations. C'est en balbutiant, après tant d'années, les prières que ma mère m'apprit dans mon enfance, que mon âme a tenté de s'élever vers Dieu. C'est dans l'espérance de revoir ma mère que je veux croire à la vérité éternelle. Oh ! comme je pensais à ma mère, le jour où, pour mériter cette récompense de la retrouver au ciel, je me suis promis que le temps qui me reste à vivre serait rempli par des rêves plus purs et par des actions meilleures !

“ Jésus, qui a fait triompher sa Mère, auprès de lui, dans son divin royaume, bénira la prière d'un fils et d'un chrétien.

“ Patrie mystique ! Séjour des Justes ! Glorieux foyer de lumière et d'amour ! On prétend que nos faibles intelligences ne peuvent concevoir l'étendue et la perfection des félicités que tu réserves aux élus ! Mais il me semble, à moi, humble d'esprit, à moi, pauvre pécheur, que j'ai eu le pressentiment du Paradis, jadis, lorsque j'étais un petit enfant plein d'innocence et que je m'endormais, mes deux bras à ton cou, ô ma sainte mère et ma bonne nourrice ! ”

FRANÇOIS COPPÉE.

HISTOIRE

DU

CAP-SANTÉ

(Suite)

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est d'ailleurs que la coupe des arbres et le charroi de tous les billots qu'on en tire, ne pouvant se

faire qu'en hiver, un grand nombre de jeunes plants d'arbres sont brisés, écrasés, abattus, soit dans la chute même des arbres que l'on coupe pour en tirer des billots, soit par les chemins multipliés qu'il faut battre au travers des neiges pour aller d'un arbre à un autre propre à être abattu, soit enfin dans la perte de ces arbres abattus dans l'intention d'en tirer des billots, mais qui, se trouvant n'être pas d'un bois sain, sont laissés là et abandonnés ; et, par suite de toutes ces causes, l'épuisement des forêts, qui bientôt se trouveront, dans une très grande étendue, sans un arbre de bois de service ; tellement qu'il y a actuellement des particuliers qui ne trouveraient pas sur leurs terres de quoi bâtir une maison ou tout autre bâtiment un peu considérable.

Au commerce des bois d'épinette, réduits en planches et en madriers, qui se fait depuis plusieurs années et qui tous les ans s'est augmenté, se joignit, en 1829, l'exploitation des bois en pièces de merisier. Mais le peu de succès qu'a eu cette spéculation l'a fait abandonner immédiatement. Déjà, comme nous l'avons remarqué dans le cours de ces mémoires sur cette paroisse, un certain nombre de particuliers faisaient depuis plusieurs années un commerce assez étendu de planches, de madriers et de morceaux de différentes dimensions de ce bois de merisier, qui étaient achetés par les meubliers. Ce commerce continue encore.

Nous ne ferons qu'indiquer ici un autre moyen de profits, que plusieurs particuliers tirent sur les terres de cette paroisse. Ce sont les sucreries d'érables, qui ne sont pas néanmoins en très grand nombre ; plusieurs habitants même n'en ont point sur leurs terres. Plusieurs font du sucre sur les terres non concédées, et qui appartiennent aux différents seigneurs, en payant une rente de dix livres de sucre par cent livres.

Il nous reste à parler des avantages et profits que procure la pêche, soit dans la rivière Jacques-Cartier, soit sur le bord du fleuve. Près du pont Royal, établi sur la rivière Jacques-Cartier, il y a une pêche à saumons que le seigneur de Neuville a louée à des particuliers, qui y font la pêche aussitôt que les eaux de cette rivière, enflées par la fonte des neiges, sont suffisamment basses, ce qui n'arrive ordinairement que vers le milieu de juillet. Cette pêche autrefois très abondante, a diminué beaucoup. D'ailleurs la quantité d'étrangers qui viennent pêcher dans cette

rivière et qui tous prennent du poisson, diminue d'autant les profits de ceux à qui cette pêche est louée. On prend encore du poisson, en petite quantité il est vrai, tout le long de cette rivière, depuis sa décharge dans le fleuve jusqu'au pont, lieu de la pêche principale. Là le poisson est arrêté par une chute de plusieurs pieds de hauteur ; et c'est au pied de cette chute qu'on le prend en grande quantité, avec un filet qu'on nomme *puise*. On plonge ce filet dans l'eau, et on l'en retire quand on croit que le poisson y est entré. Tous les essais ne sont pas heureux, mais aussi quelquefois les peines sont bien payées.

On prend encore du saumon dans la rivière Portneuf, mais en très petite quantité ; et ce poisson ne remonte pas au-dessus de la chaussée du moulin à farine.

A la décharge de la rivière Jacques-Cartier dans le fleuve, on a pris et on prend encore quelquefois une assez grande quantité de gros esturgeons. Cette pêche se fait d'une manière assez singulière. Des espèces de tréteaux ou longs bancs sont établis sur les différents canaux par lesquels la rivière verse ses eaux dans le fleuve. Des personnes armées de dards, se promènent sur ces bancs, observant si elles ne découvriront pas le poisson qui remonte dans ces canaux ou qui les traverse ; aussitôt qu'elles en aperçoivent un, ce qui au reste est facile, la profondeur de l'eau n'étant pas considérable, elles le dardent et s'en mettent ainsi en possession. Cette pêche est peu considérable, et ne se fait que rarement.

Autrefois l'anse de Portneuf était renommée pour la quantité d'anguilles qu'on y prenait, au moyen des pêches qu'on y fondait. Il en était de même pour les autres sortes de poissons, qui abondaient et qui laissaient à choisir, non seulement dans cette anse de Portneuf, mais sur presque tous les points du fleuve jusqu'à la rivière Jacques-Cartier : mais tout cela a disparu. Des querelles, des disputes, des injustices commises au sujet des places de pêche, ont été comme le signal de la disparition du poisson, et de la perte des avantages que procuraient les pêches abondantes qu'on en faisait. Depuis ce temps, on a encore pris du poisson, soit dans l'anse, soit sur les autres points du rivage, mais toujours dans une porportion qui semble aller en décroissant. D'ailleurs, le passage des cajoux de bois et des draves surtout, qui la plupart du temps, sont portés par les courants ou par le vent auprès du rivage, empêche de tendre des pêches,

et leur passage paraît donner la chasse aux poissons.

Une quantité de lacs qui sont hors des limites de la paroisse, les uns plus, les autres moins éloignés, mais le plus grand nombre au delà de la rivière Saint-Anne, fournissent encore une grande abondance de superbes poissons à ceux qui vont de temps à autre y faire la pêche. Il en est de même de la rivière St-Anne dans les profondeurs de la paroisse. Dans certains endroits et en certains temps, ceux qui vont y faire la pêche en reviennent chargés de poissons.

Passons maintenant à un autre sujet. Il y a dans cette paroisse une mine de fer dont la direction principale est est et ouest, et qui, outre cette direction principale, jette encore des ramifications à la rivière Jacques-Cartier. On commence à la rencontrer sur les terres maintenant occupées par Jean Tourangeau, se prolongeant de là sur la largeur vers le haut du grand bois de l'Ail. Selon des observations qui ont été faites dans plusieurs endroits, cette mine occupe plus d'une lieue en largeur. Dans bien des places elle est à nu ou presque à nu hors de terre ; dans d'autres, on l'atteint avec la charrue en labourant ; dans d'autres enfin, elle est à une plus grande profondeur. Quant à son épaisseur, aucun essai n'a encore été fait pour qu'on puisse l'assigner. Seulement on s'est assuré, en creusant des fossés de trois, quatre pieds et plus de profondeur, qu'elle atteignait encore plus bas. Quant à sa nature et à sa richesse, aucune minéralogiste ne l'a visitée. Cependant d'après la considération et l'examen de certains morceaux du minerai qu'elle contient, il n'y a guère à douter de sa richesse. Le minerai y paraît disposé par lits ou couches horizontales. Enfin cette mine paraît être de l'espèce de fer noirâtre.

Une autre chose encore qui mérite qu'on en fasse mention, c'est l'existence de deux fontaines d'eaux minérales. La première se trouve au lieu nommé " l'anse à Gignac, " à peu près vers le milieu de cette anse, sur le bord du chemin public. La seconde est au village de St-Charles, à quelque distance du pont sur lequel on traverse la rivière Portneuf, du côté nord-est. Elles sont l'une et l'autre froides en tout temps, et plus encore dans les grandes chaleurs de l'été. Manquant de moyens nécessaires pour analyser l'eau de ces sources, nous ne saurions justement déterminer si elles sont eaux sulfureuses ou eaux martiales, quoique nous penchions à les croire de cette dernière classe.

La lithologie ne présente rien d'intéressant dans cette paroisse. On n'y rencontre guère que trois sortes de pierres : la pierre calcaire, la pierre argileuse et le caillou de diverses sortes. La pierre argileuse offre quelques variétés à raison du principe qui les colore et des substances qui y sont mêlées. Cette pierre offre des massifs énormes en quelques endroits sur les bords du grand fleuve. Il y en a de plus de cent pieds d'épaisseur, se plongeant sous la terre qui les couvre à une distance que l'on ne connaît pas.

Elle forme, dans une étendue considérable, sur le rivage, le fond même que les eaux couvrent à haute mer. Cette pierre se lève par lits ou par tables d'épaisseurs et de grandeurs différentes. On en trouve d'un ou de quelques pouces seulement d'épaisseur, et d'autres qui forment des lits d'un pied et plus. On en lève des tables de plusieurs pieds en longueur et en largeur. Elle se divise par lits, comme nous venons de le dire, en affectant toujours la ligne droite dans ses divisions. Souvent elle observe un parallélisme parfait, le plus souvent cependant elle est taillée naturellement à une de ses extrémités, à angle droit, tandis que l'autre offre un angle aigu d'un côté, et de l'autre un angle obtus. Cette pierre n'est que médiocrement bonne pour bâtir, elle se détruit et s'exfolie à l'air et au contact de l'eau. Couverte, ou dans l'épaisseur d'un mur elle est excellente.

La pierre calcaire se rencontre à plusieurs endroits de la paroisse. L'endroit où elle est moins abondante, est le grand bois de l'Ail ; mais dans le petit bois de l'Ail, et surtout au coteau des Roches, elle est en très grande quantité : sur la grande côte et au bord de l'eau, il ne s'en trouve nulle part.

La variété et la multitude des cailloux est immense. Ils forment une chaîne énorme et dangereuse le long de la plus grande partie du fleuve à basse mer. On les trouve pareillement en grandes masses ou épars çà et là, soit à la surface, soit dans l'intérieur de la terre. On en trouve de presque toutes les couleurs, de toutes les nuances et de toutes les grosseurs. On en voit plusieurs massifs énormes au nord de la paroisse, en gagnant la rivière Ste-Anne. Deux surtout se font remarquer par leur étendue en largeur, qui en plusieurs endroits est de plusieurs arpents, et par leur longueur que traverse la plus grande partie de la paroisse. Ces massifs sont composés en presque totalité de cailloux de roches ignescentes, de différentes

dimensions, et de bancs de pierre désignés communément sous le nom général de grisons, et dont le vrai nom est le granit plus ou moins parfait. Ainsi parmi cette variété de cailloux, on trouve des silex de différentes couleurs, on trouve des petro-silex ; on y trouve enfin des poudingues dont le gluten est quelquefois argileux, dans d'autres, ferrugineux ou siliceux.

Dans différents endroits de la paroisse, les eaux dont on fait usage, soit en boisson, soit pour cuire les aliments, forment, au fond des vaisseaux où on les fait bouillir, un dépôt ou sédiment de silex. Ce sédiment acquiert la dureté de l'agate, et en prend le poli par le frottement d'un corps dur, en conservant dans sa hauteur des points variés qui en rendent la vue agréable. Cette eau coule ordinairement sur un massif de pierre argileuse dont la surface est en décomposition et présente une espèce de pâte argileuse d'un rouge très foncé et d'une finesse extrême. Aussi, quoique l'eau qui coule sur cette argile en soit imprégnée comme il paraît par les dépôts qu'elle forme, mais seulement dans les vaisseaux dans lesquels on l'a fait bouillir, cela ne l'empêche pas de paraître d'une limpidité et d'une pureté que l'on croirait parfaites. L'usage de cette eau paraît être nuisible à plusieurs personnes.

Nous parlerons maintenant d'une chose qui n'est pas sans un intérêt particulier, et qui est une preuve du travail continuel de la nature, et des changements qui en sont la suite. C'est l'existence très probable d'un lac d'une assez grande étendue, qui a dû exister au lieu où sont maintenant les habitations et les terres de Laurent Matte et ses voisins.

Ce lieu offre en effet l'apparence frappante d'un bassin qui se creuse par degrés, et que les eaux de la rivière Jacques-Cartier ont dû remplir autrefois. Cette rivière passe en effet à une des extrémités de ce bassin, où elle s'est creusé un lit profond, et qui paraît avoir toujours été la décharge naturelle de cette rivière vers le fleuve. Du côté du nord, d'où vient la rivière, le bassin que l'on suppose avoir été celui d'un lac, se creuse par degrés ; du côté opposé, celui par où la rivière a sa décharge, les collines au contraire s'abaissent rapidement, ce qui semble démontrer l'action naturelle et nécessaire des eaux, sur cette partie des terres du bassin qui leur était opposée.

La décharge de ce lac a dû être toujours dans la même direction où est actuellement la décharge de la rivière, la vue du

terrain est la preuve de cette assertion ; mais à une époque sans doute bien reculée, cette décharge du côté du sud a pu être bien plus resserrée qu'elle ne l'est actuellement, et a dû par conséquent être insuffisante pour l'écoulement des eaux qui arrivaient en ce lieu. Alors ces eaux grossies continuellement ont dû refluer et se répandre dans ce bassin, le remplir, et enfin former un lac.

Dans la suite des temps, une crue subite et extraordinaire des eaux, ou simplement leur travail lent mais continu sur des terres peu solides, ou toute autre cause, ont pu élargir la décharge de ce lac, le creuser et enfin former une issue assez spacieuse pour laisser écouler non seulement les eaux de la rivière, mais celles aussi qui formaient le lac, et qui, n'étant plus alimentées par de nouvelles eaux, ont fini par laisser à sec le terrain qu'elles couvraient auparavant. Au reste, tout ceci n'est qu'une supposition que la vue et l'inspection du terrain font former, et qu'une multitude d'exemples rendent très probable.

La rivière Jacques-Cartier, dans plusieurs endroits de son cours, est fortement encaissée dans un lit profond et large, que bornent, du côté des Ecureuils, une côte très élevée et formée en partie de tuf, et de l'autre côté, un plateau de moindre élévation que la côte opposée, et en quelques parties plus surbaissé encore : il est formé en presque totalité de terre grise caillouteuse, et très bonne pour le blé.

À quelques arpents plus bas que le pont Royal sur la rivière Jacques-Cartier, les eaux ont pratiqué un chemin souterrain de huit à dix arpents de longueur. C'est comme un canal de cinq ou six pieds de largeur, et dont l'ouverture aux basses eaux paraît avoir la même hauteur, cinq ou six pieds. Ce canal est toujours plein d'une eau profonde, dans laquelle on a remarqué que les poissons blessés ou fatigués des efforts qu'ils ont fait pour surmonter les rapides et les courants, viennent se reposer, se remettre de leurs fatigues, et se guérir de leurs blessures, quand elles ne sont pas trop considérables : ce qui a fait donner à ce lieu ou à ce canal souterrain, qui se décharge à son autre extrémité dans la même rivière, le nom de *l'hôpital*.

Enfin, il y a encore une chose dont nous croyons devoir faire mention, c'est l'existence d'une flaque d'eau ou lac souterrain, qui se trouve dans le lieu nommé *les Brûlés*. Ce lac se trouve

sur une terre de ce lieu actuellement possédée par le sieur Ambroise Matte ; il est éloigné de la rivière Jacques-Cartier de douze arpents à peu près. Il peut avoir quinze ou seize arpents en superficie. Sa profondeur varie d'un pied à cinq ou six pieds. Sous cette profondeur d'eau existe une vase claire et si profonde qu'on n'en peut trouver le fond. Les perches les plus longues qu'on y plonge, enfoncent sans obstacles dans cette vase, sans rencontrer de fond solide. Plusieurs animaux qui y sont tombés par accident, s'y sont perdus. Cette étendue d'eau est recouverte d'une tourbe d'un pied d'épaisseur, sur laquelle croissent des broussailles et même de petits arbres. Cette tourbe est si solide qu'on passe même en voiture sur ce terrain, et sans danger, au moins dans les temps de sécheresse.

Ce petit lac souterrain est très poissonneux. Lorsqu'on y veut faire la pêche, on coupe un morceau de la tourbe qui couvre l'eau ; ordinairement sa pesanteur la fait tomber au fond de l'eau, où elle s'enfonce dans la vase. Alors on pêche dans ce trou comme on pêche l'hiver la petite morue, sur la glace que l'on a percée. Ce lac paraît sans courant apparent, l'eau en est excellente et extrêmement froide en été. Ce lac enfin paraît formé par un canal souterrain, dont on aperçoit la tête seulement lorsque la rivière Jacques-Cartier est dans ses basses eaux. Ce canal peut avoir douze arpents de longueur, et c'est celle de la distance du lac à la même rivière. A l'extrémité du lac opposée à celle par où l'on s'y rend, il y a un autre canal, souterrain aussi, qui sert de décharge à ce lac ; ce second canal a environ vingt arpents de longueur, il se décharge dans la même rivière où le premier canal prend ses eaux.

Ce sont là les seules choses que nous connaissons et que nous considérons comme dignes de quelque mention. Des recherches plus attentives, le hasard même pourront sans doute faire connaître par la suite plusieurs choses dignes d'attention, surtout dans les parties de la paroisse encore couvertes de forêts, et par là même peu connues. Il n'y a pas à douter que dans une étendue de terre aussi grande que celle qui compose ce qui reste à défricher, il ne doive se trouver quelque chose d'intéressant, soit en terre boliaire, soit encore de différentes couleurs, soit en toute autre manière. Au reste, ce que l'on connaît actuellement sous ces deux rapports de terre boliaire ou d'ocre, ne mérite pas que nous en fassions une mention particulière.

Relevé et état comparatif des baptêmes, mariages et sépultures dans la paroisse du Cap-Santé, depuis l'année 1700 jusqu'en 1830 inclusivement.

Depuis l'année 1679, date du premier acte des baptêmes, mariages et sépultures, faits par différents missionnaires desservant la chapelle de Portneuf, jusqu'en 1700, les actes de ces baptêmes, mariages et sépultures avaient été inscrits sur divers papiers ou petits livrets, dont plusieurs probablement auront été perdus. M. Rageot Morin a recueilli, il est vrai, ceux qu'il a pu trouver, et les a inscrits sur un registre particulier ; néanmoins, d'après ce registre même, on ne saurait trouver un état exact des baptêmes, mariages et sépultures, de la paroisse, dans ces premières années ; parce que ces baptêmes, mariages et sépultures, sur ce registre, sont autant des autres paroisses que desservaient alors ces missionnaires conjointement avec la paroisse du Cap-Santé même. Ainsi on y voit autant de baptêmes, mariages et de sépultures de Deschambault, des Grondines, de Sainte-Anne, de Lotbinière même que du Cap-Santé. Il est bien probable qu'il en est de même dans les premiers registres de ces différentes paroisses ; et on y trouverait peut-être autant d'actes de baptêmes, de mariages et de sépultures du Cap-Santé, que des paroisses dont les registres portent le nom. Ce n'est que vers 1700 que l'on voit une suite plus régulière des actes soit de baptêmes, mariages ou sépultures de la paroisse. Cet état de choses nous a déterminés à ne commencer le présent relevé qu'à l'année 1700.

Il faut de plus observer que, par rapport à l'état des baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1747, sous M. Voyer, nous n'avons pu le donner que d'une manière imparfaite, c'est-à-dire par approximation, parce que le registre de cette année se trouve perdu. Nous l'avons déterminé par comparaison avec les années précédentes, en les supposant de 25 baptêmes, 2 mariages et 15 sépultures, ce qui probablement est le plus approchant de la vérité. Nous donnons, pour la fin du siècle, le résumé total des baptêmes, mariages et sépultures durant les cent années écoulées, avec l'état des suivants. Pour savoir au juste de combien d'individus la paroisse est composée, nous remarquerons qu'en 1749, d'après un mémoire de M. Voyer, alors curé de cette paroisse, il y avait dans le Cap-Santé à peu près 577 personnes. En ajoutant à ce nombre celui des survivants depuis cette année jusqu'en 1830, on aura celui du nombre

d'individus qui composent la paroisse à cette dernière date.

Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.	Survivants.	Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.	Survivants.
1700	24	3	7	17	1736	12	5	5	7
1710	13	2	2	15	1737	21	2	6	15
1711	13	0	8	2	1738	15	5	7	8
1712	10	0	8	8	1739	20	1	11	9
1713	10	2	2	2	1740	16	4	8	8
1714	8	1	6	2	1741	20	3	12	8
1715	15	1	3	31	1742	21	2	11	10
1716	9	3	0	9	1743	26	2	11	15
1717	15	2	6	9	1744	32	1	8	24
1718	12	2	2	10	1745	28	5	5	23
1719	7	9	2	5	1746	35	2	17	18
1720	17	3	1	16	1747	25	2	15	10
1721	19	1	5	14	1748	38	8	18	21
1722	15	0	3	12	1749	28	3	16	12
1723	16	1	6	10	1750	34	9	12	22
1724	13	3	12	7	1751	30	10	16	15
1725	14	7	5	9	1752	41	7	23	18
1726	16	1	4	12	1753	34	7	12	22
1727	10	4	7	4	1754	36	6	20	16
1728	16	4	6	16	1755	36	4	16	20
1729	24	2	7	19	1756	32	2	20	12
1730	19	3	9	10	1757	25	1	10	15
1731	18	1	10	3	1758	26	4	24	2
1732	22	0	9	12	1759	34	4	33	1
1733	19	0	8	11	1760	29	4	25	4
1734	18	3	13	5	1761	33	15	2	76
1735	15	2	6	9	1762	39	6	6	33

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Séverin, le 26 ; à Ste-Christine, le 28 ; au couvent de la Rivière-Ouelle, le 29 ; à Manrèze, le 30.

Directeur : M. D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.